

Transmission de données aux Etats-Unis: nouveau verdict

Le Tribunal fédéral a débouté l'Administration fédérale des contributions (AFC) dans un litige concernant la transmission des données personnelles d'un employé de banque aux Etats-Unis. L'AFC avait contesté à un employé de banque concerné la qualité pour agir. Elle entendait transmettre aux Etats-Unis toutes les informations requises dans une demande d'entraide, alors que l'employé de banque concerné est au bénéfice d'un jugement civil interdisant ce transfert d'information. L'employé de banque avait recouru contre une décision de l'AFC et obtenu gain de cause devant le Tribunal administratif fédéral (TAF). En dernière instance, le TF confirme le verdict du TAF et déboute le fisc fédéral. Il souligne que les employés de banque, du moins ceux qui sont au bénéfice d'un jugement civil, ont la qualité pour agir et pour se plaindre auprès de l'AFC et demander le caviardage de leurs données avant la transmission de celles-ci aux Etats-Unis. ATS